

MOTION DE SOUTIEN à ALY TOURÉ, LYCÉEN A MARLY

Depuis le 05 février 2021, Aly Touré, jeune Guinéen, est enfermé au Centre de rétention de Lesquin. Depuis il vit avec la peur d'être expulsé et de ne pouvoir continuer les études qu'il a entamées en France depuis maintenant presque 4 ans.

Arrivé en 2017, Aly est reconnu « mineur isolé » par un juge des tutelles. Il est pris en charge par l'Aide Sociale à l'enfance (ASE). Il intègre alors le Lycée Professionnel François Mansart à Marly pour y préparer et obtenir un CAP en peinture puis un second de monteur installateur sanitaire. Aly ne s'arrête pas là puisqu'il prépare actuellement un Bac Pro aménagement et finition du bâtiment, toujours au lycée professionnel François Mansart de Marly.

À sa majorité, Aly effectue une demande de titre de séjour auprès de la sous-préfecture de Valenciennes. Elle est rejetée, et une première Obligation de Quitter le Territoire Français est prononcée. Le recours auprès du tribunal administratif est lui aussi rejeté et une nouvelle OQTF est prononcée fin 2020.

Son projet est de s'insérer dans la vie professionnelle, grâce à toutes les connaissances que ses professeurs lui ont transmises depuis 2017 et grâce à toute la confiance qu'il a mise dans notre système d'éducation et les valeurs démocratiques de ce pays. Nous réclamons la libération immédiate d'Aly Touré et sa régularisation afin qu'il puisse passer son baccalauréat en France !

Le SNES-F.S.U. lui apporte tout son soutien ainsi qu'au comité qui l'entoure depuis son incarcération et appelle au prochain rassemblement prévu le 7 avril (lieu à préciser) lors de son passage devant le juge des libertés et de la détention.

Motion adoptée à l'unanimité par le Congrès du SNES-FSU réuni à Liévin le 2 avril 2021